

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Lille et Lomme

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

-----

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du port de plaisance de Lille et Lomme.

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du :

**lundi 16 novembre 2020 – 8h30 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 – 17h00 inclus**

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Lille et de Lomme et en mairie de quartier de Bois Blanc (commune de Lille), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/dle-gare-eau>

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – [ddtm-sent@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-sent@nord.gouv.fr)).

Le commissaire-enquêteur, M KAWECKI, officier de gendarmerie, retraité, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

- lundi 16 novembre 2020 de 8h30 à 12h30 en mairie de quartier de Bois Blanc (commune de Lille)
- vendredi 20 novembre 2020 de 13h30 à 17h30 en mairie de Lomme
- samedi 28 novembre 2020 de 8h00 à 13h00 en mairie de Lille
- mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 de 13h30 à 17h00 en mairie de quartier de Bois Blanc (commune de Lille)

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- par écrit à l'adresse suivante : Mairie de quartier de Bois Blanc – 291 rue du Pont à Fourchon – 59000 Lille, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur
- par voie électronique en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/dle-gare-eau> ou en envoyant un courriel à [dle-gare-eau@mail.registre-numerique.fr](mailto:dle-gare-eau@mail.registre-numerique.fr)

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue de la MEL auprès de Mme DZIERSZINSKI LENGLEN mail : [glenglen@lillemetropole.fr](mailto:glenglen@lillemetropole.fr).

Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site « Les services de l'État dans le Nord » ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre des articles L.214-3 I et R.214-1 du code de l'environnement.